

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale du Sud Morvan

Afin que chacun profite de cette procédure **TOUT A FAIT EXCEPTIONNELLE**, l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.A.H.), la Communauté de Commune du Sud Morvan et le Conseil Général de la Nièvre ont signé une convention en octobre 2008 pour une durée de 5 ANS.

L'ensemble des différents partenaires s'engagent à soutenir financièrement la réhabilitation et la remise aux normes de vos logements ainsi que la requalification du patrimoine bâti...

AMELIORER VOTRE PATRIMOINE

Pour connaître toutes les modalités sur ce type de subventions, adressez-vous au C.D.H.U agence Nièvre, 5, boulevard ST-Exupéry 58000 NEVERS N°vert : 0 800 222 711 (appel gratuit)

Les permanences



Tous les mardis matin de 8 h 45 à 10 h 45

Centre Social
MOULIN-ENGILBERT

Vous souhaitez être contacté, envoyez-nous vos coordonnées...

PROPRIETAIRES OCCUPANTS : SOUS CONDITION DE RESSOURCES

SUBVENTION ANAH de 30% à 40% de vos travaux plafonnés à 13 000 €.

Une éco-prime pour les travaux de maîtrise de l'énergie

SUBVENTION de la CCSM de 5 à 10% du plafond de travaux subventionnables par l'ANAH.

SUBVENTION ANAH de 70% de vos travaux plafonnés à 8 000 € pour les TRAVAUX D'ACCESSIBILITE des Propriétaires Occupants

SUBVENTION du Conseil Général 58 pour l'amélioration de l'habitat

SUBVENTION du Conseil Général 58 pour l'accession à la propriété

SUBVENTIONS émanant des CAISSES DE RETRAITE principales et complémentaires.

PROPRIETAIRES BAILLEURS :

SUBVENTION ANAH de 15% à 70% du plafond de travaux subventionnables par l'ANAH.

Une éco-prime pour les travaux de maîtrise de l'énergie.

SUBVENTION du Conseil Général 58 de 5% du plafond de travaux subventionnables par l'ANAH.

SUBVENTIONS forfaitaires de la CCSM pour les logements vacants depuis plus de 12 mois ou les transformations d'usage

SUBVENTION forfaitaire du Conseil général 58 pour les logements vacants depuis plus de 12 mois ou les transformations d'usage

COUPON REPONSE

M. ou Mme Adresse

..... ☎

Je souhaite : une visite sur place un renseignement téléphonique

pour réhabiliter : ma résidence principale

un logement vacant

un logement locatif

Situé :

Vous avez un projet ? Vous souhaitez réaliser des travaux...

- De raccordement et de branchement de réseaux,
- De gros-œuvre,
- De charpente et de couverture,
- De ravalement de façade,
- De menuiseries,
- De chauffage,
- D'isolation acoustique, thermique et phonique,
- De sanitaires,
- D'adaptation au handicap et au vieillissement,
- De réfection des parties communes de copropriété,
- De suppression de peinture au plomb...



L'Agence Nationale de l'Habitat, la Communauté de Communes du Sud Morvan et le Conseil Général 58 peuvent soutenir votre projet...

Renseignez-vous auprès du C.D.H.U au 0 800 222 711, appel gratuit

LES TRAVAUX...

Vous avez un projet ? CONTACTEZ-NOUS...

Qui sommes-nous ? L'équipe d'animation :

CONSEIL DEVELOPPEMENT HABITAT URBANISME
Nièvre



5, Bd St-exupéry 58000 NEVERS
N°Vert : 0 800 222 711

Une équipe de spécialistes à votre service pour vous renseigner, vous aider dans le montage des dossiers de demande de subventions et réaliser gratuitement, un « PLAN PATRIMOINE » outil d'aide à la décision, préalable à un investissement locatif, permettant de mesurer l'équilibre financier d'une opération.

Pourquoi nous rencontrer :

Vous avez un projet de réhabilitation et vous souhaitez connaître les conditions des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat, de la Communauté de Communes du Sud Morvan et le Conseil Général de la Nièvre. L'Opération Programmée vous offre la possibilité de bénéficier d'un entretien conseil GRATUIT, d'une assistance administrative GRATUITE, d'un appui technique et financier GRATUIT...

Suite à cet entretien, une visite conseil vous est proposée...

ATTENTION : vous ne devez pas commencer les travaux sans accord préalable !

Les permanences...

RENSEIGNEZ-VOUS LORS DES PERMANENCES

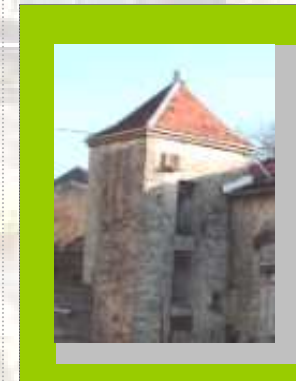
Un calendrier détaillé des dates de permanences est à votre disposition en Mairie sur simple demande. Vous venez librement, sans prise de rendez-vous préalable. Un architecte conseil vous informera sur l'ensemble des subventions possibles ainsi que sur les conditions d'attribution...

CONTACTS ET PERMANENCES...

O.P.A.H-R.R

***O**opération **P**rogrammée
d'**A**mélioration de l'**H**abitat
de **R**evitalisation **R**urale*

Des subventions exceptionnelles...



***Propriétaires,**

**Vous
souhaitez
réaliser des
travaux ?***

*L'ANAH,
La Communauté de Communes
du Sud Morvan
Le Conseil Général de la Nièvre
peuvent soutenir votre projet.*

